

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 426 621 A1**

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: **90830409.0**

Int. Cl.⁵: **A47G 1/14**

Date de dépôt: **18.09.90**

Priorité: **20.09.89 IT 1169789 U**
06.07.90 IT 1164490 U

Date de publication de la demande:
08.05.91 Bulletin 91/19

Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

Demandeur: **MT COSTRUZIONI S.N.C. DI**
MARSILI & TATTINI
Via Biancospino, 110
Campi Bisenzio Fraction De Capalle
(Florence)(IT)

Inventeur: **Marsili, Vincenzo**
Via Elbano Gasperi, 23
I-50100 Firenze(IT)
Inventeur: **Tattini, Valeriano**
Via Renato Fucini, 125
I-50041 Calenzano (Firenze)(IT)

Mandataire: **Martini, Lazzaro**
Ufficio Brevetti Ing. Lazzaro Martini Via dei
Rustici 5
I-50122 Firenze(IT)

Porte-photos de bureau et mural.

Porte-photos de bureau et mural comprenant un cadre (1), une traverse postérieure métallique (2) en forme de lame, élastique, amovible, pour la fixation de la plaque de verre (5) dans le cadre (1), un élément postérieur de soutien (3) amovible, avec une tête (30) et un pied (31) articulés entre-eux par une charnière (38), la tête (30) dudit élément de soutien (3) est pourvue de deux paires de fentes (34,36) juxtaposées entre-elles et parallèles respectivement aux côtés longitudinaux et transversaux de la tête (30) et qui sont destinées à recevoir traversante et avec précision ladite traverse en forme de lame (2) suivant les deux directions axiales de l'élément de soutien (3) et en ce que le pied (31) dudit élément de soutien (3) est pourvu, sur sa face externe, d'un pontet (33) transversal central qui est destiné à recevoir, passante et avec précision, ladite lame (2) lorsque celle-ci est appliquée orientée suivant l'axe longitudinal de l'élément de soutien (3) et de deux saillies (35), symétriques par rapport audit pontet (33) et alignées avec celui-ci, lesquelles sont

destinées à constituer des butées inférieures pour ladite lame (2) lorsque celle-ci est appliquée orientée suivant l'axe transversal et au-dessous de l'élément de soutien (3).

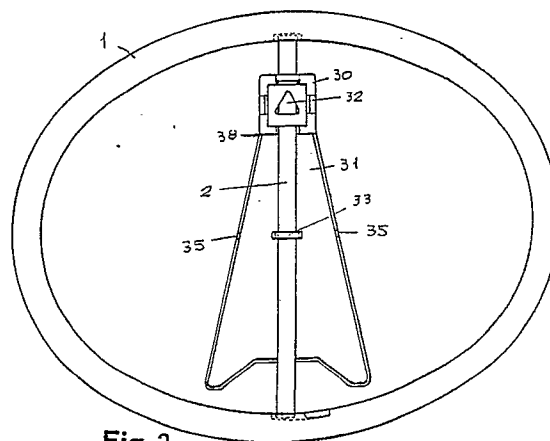
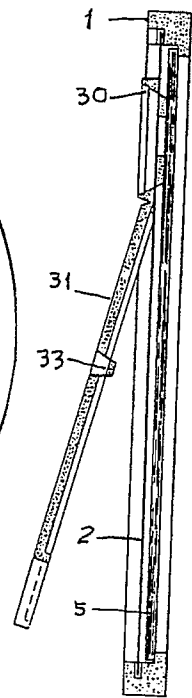
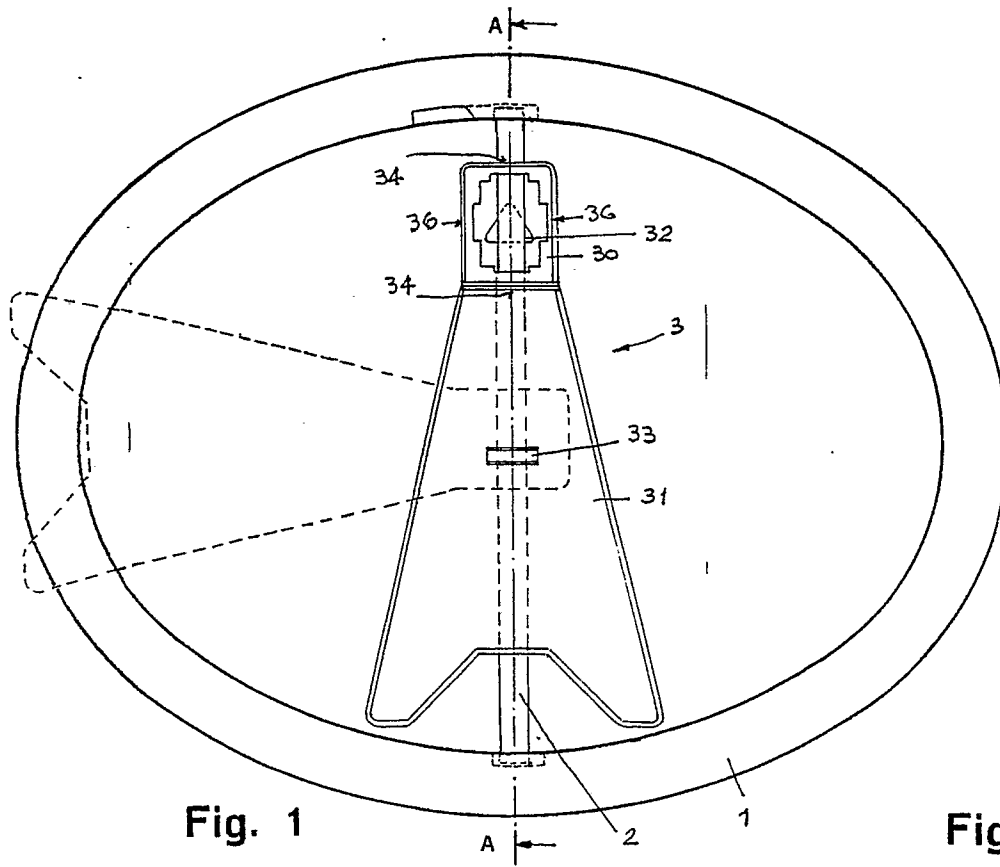


Fig. 3

EP 0 426 621 A1



PORTE-PHOTOS DE BUREAU ET MURAL

La présente invention concerne un porte-photos de bureau modifié de manière appropriée pour permettre également son application murale.

Il est connu qu'il existe de nombreux types de porte-photos, de bureau et muraux. Quelques-uns de ceux-ci ne sont pas adaptables à des formats différents de cadre c'est-à-dire rectangulaires et ovales parcequ'il ne permettent pas d'orienter le cadre selon les deux directions axiales orthogonales.

Les porte-photos décrits dans les documents BE 535.035 et BE 544.960 utilisent un élément postérieur de soutien qui n'étant pas aplati, il n'est pas repliable en livre derrière le cadre et il doit être éloigné pour l'application murale. Le porte-photos décrit dans le document GB 1.025.639 comprend un élément de soutien, assemblé avec un socle lequel, à son tour, doit être fixé au fond du porte-photos dans une position bien exacte, en manque de quoi le cadre n'est pas orientable selon les deux directions orthogonales.

Encore, un porte-photos de bureau connu comprend un cadre en bois ou en plastique avec deux paires de trous qui, si le cadre est rectangulaire, sont placés au centre de deux côtés adjacents et sont destinés à engager, de manière inamovible, les extrémités libres d'un petit châssis en fil métallique à trois côtés qui sert d'élément de soutien.

Mais tous lesdits porte-photos connus s'avèrent relativement coûteux en raison de réalisation de l'élément de soutien.

La présente invention a pour but d'éliminer les inconvénients précités.

Ce résultat a été atteint conformément à l'invention en adoptant l'idée de réaliser un porte-photos de bureau et mural comprenant un cadre, une traverse postérieure métallique en forme de lame, élastique, amovible, pour la fixation de la plaque de verre dans le cadre, un élément postérieur de soutien amovible, avec une tête et un pied articulés entre-eux par une charnière, caractérisé en ce que la tête dudit élément de soutien est pourvue de deux paires de fentes juxtaposées entre-elles et parallèles respectivement aux côtés longitudinaux et transversaux de la tête, et qui sont destinées à recevoir traversante et avec précision ladite traverse en forme de lame suivant les deux directions axiales de l'élément de soutien et en ce que le pied dudit élément de soutien est pourvu, sur sa face externe, d'un pontet transversal central qui est destiné à recevoir, passante et avec précision, ladite lame lorsque celle-ci est appliquée orientée suivant l'axe longitudinal de l'élément de soutien et de deux saillies, symétriques par rapport audit pontet et alignées avec celui-ci, lesquelles

sont destinées à constituer des butées inférieures pour ladite lame lorsque celle-ci est appliquée orientée suivant l'axe transversal de l'élément de soutien.

Les avantages obtenus grâce à l'invention consistent essentiellement dans le fait qu'il est possible de réaliser un élément postérieur de soutien du porte-photos suivant le procédé de moulage en usage pour les matières plastiques et de ce fait avec un coût très réduit; qu'un tel élément de soutien postérieur s'avère facile à appliquer sur le porte-photos dans les deux positions d'utilisation; qu'il est repliable comme un livre derrière le verre de manière à réduire son encombrement, mais en conservant une liaison fixe avec le porte-photos à contour carré, rectangulaire, ovale ou rond de n'importe quelle dimension; que sa fiabilité est maintenue inaltérée même après une longue période d'utilisation continue; qu'il est possible de transformer, simplement et facilement pour n'importe qui, le porte-photos pour usage de bureau en porte-photos mural et inversement, avec le seul usage des mains. Ces avantages et caractéristiques ainsi que d'autres seront plus et mieux compris de chaque homme du métier à l'aide des dessins annexés donnés à titre d'exemplification pratique, mais à ne pas considérer dans le sens limitatif; dessins sur lesquels: la FIG. 1 représente une vue d'ensemble de l'arrière d'un porte-photos de bureau conformément à l'invention; la FIG. 2 représente une vue en coupe suivant la ligne A-A de la Fig. 1; la FIG. 3 représente le même porte-photos de la Fig. 1 dans une application murale; la FIG. 4 représente le même porte-photos dans l'autre application murale; la FIG. 5 représente la vue détaillée de l'élément de soutien du porte-photos de la Fig. 1; la FIG. 6 représente la vue en coupe suivant la ligne B-B de la Fig. 5; la FIG. 7 représente la vue en coupe suivant la ligne C-C de la Fig. 5.

Réduit à sa structure essentielle et en référence aux dessins annexés, un porte-photos de bureau et mural selon l'invention comprend:

- un cadre 1 avec une traverse métallique 2 en forme de lame destinée à bloquer la plaque de verre 5 dans le cadre;
- un élément postérieur amovible de soutien 3 avec une tête 30 et un pied 31 articulés l'un à l'autre au moyen d'une charnière 38. Ladite tête 30 présente un contour rectangulaire avec un trou central 32, avantageusement triangulaire avec un sommet vers le haut et avec deux paires de fentes 34, 36 respectivement en correspondance des côtés longitudinaux et transversaux de la tête, qui sont destinées à recevoir traversante ladite lame 2 suivant les deux directions axiales, longitudinale et

transversale, du cadre 1. Par conséquent, avec la lame 2 introduite à travers les deux fentes 34, le porte-photos se trouve en appui sur la table le long de son côté le plus long; au contraire, avec la lame 2 passant à travers les deux fentes 36, le porte-photos se trouve en appui sur la table le long de son côté le plus court.

Le pied 31 de l'élément de soutien 3 est pourvu, sur sa face externe, d'un pontet 33 transversal central qui est destiné à recevoir passante ladite lame 2 lorsque celle-ci est appliquée orientée suivant l'axe longitudinal du pied 31 (voir Fig. 3) et de deux saillies 35, de part et d'autre dudit pontet 33 et alignées avec celui-ci, lesquelles sont destinées à constituer des butées inférieures pour ladite lame lorsqu'elle est appliquée orientée suivant l'axe transversal du pied 31 dans une position au-dessus de saillies 35 et du pontet 33 (voir Fig. 1).

Une fois que la lame 2 a été introduite à travers le pontet 33 du pied 31 et en dehors des fentes 34 de la tête 30 de l'élément de soutien 3 ou en appui sur le pontet 33 et sur les saillies 35, le pied 31 est soutenu par la lame 2 sans possibilité de coulissement vers le bas sous l'effet du poids du porte-photos lui-même lorsque celui-ci est suspendu à un clou enfoncé dans un mur et avec la tête passant dans le trou 32 de la tête 30 de l'élément de soutien 3.

Selon une forme de réalisation préférée, ladite tête 30 présente une face plane avec un bord de contour en relief et saillant, et lesdites fentes 34, 36 sont disposées de manière à effleurer, d'un côté, ladite face et, de l'autre côté, ledit bord et de sorte que la lame 2, une fois introduite à travers une des deux paires de fentes 34, 36, se trouve, d'un côté, par dessus ladite face et, de l'autre, au-dessous dudit bord de la tête 30.

Avantageusement, ledit élément de soutien 3 est réalisé en matière plastique artificielle, de préférence en polyéthylène, et la tête 30 est d'une seule pièce avec le pied 31 auquel elle est unie de manière articulée, à proximité de son côté inférieur, au moyen d'un segment 38 de matière plus fin susceptible de permettre l'écartement réglable du pied 31 ou de la tête 30 pendant l'utilisation.

entre-elles et parallèles respectivement aux côtés longitudinaux et transversaux de la tête (30), et qui sont destinées à recevoir traversante et avec précision ladite traverse en forme de lame (2) suivant les deux directions axiales de l'élément de soutien (3) et en ce que le pied (31) dudit élément de soutien (3) est pourvu, sur sa face externe, d'un pontet (33) transversal central qui est destiné à recevoir, passante et avec précision, ladite lame (2) lorsque celle-ci est appliquée orientée suivant l'axe longitudinal de l'élément de soutien (3) et de deux saillies (35), symétriques par rapport audit pontet (33) et alignées avec celui-ci, lesquelles sont destinées à constituer des butées inférieures pour ladite lame (2) lorsque celle-ci est appliquée orientée suivant l'axe transversal et située audessous de l'élément de soutien (3).

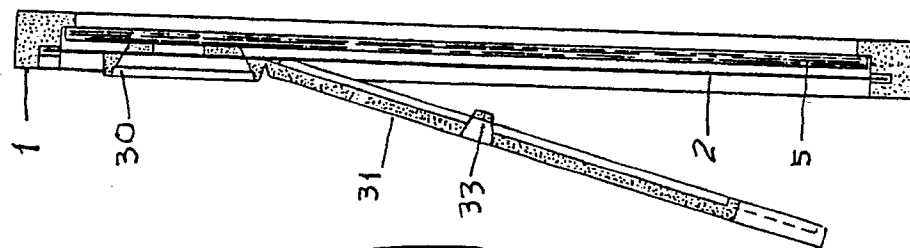
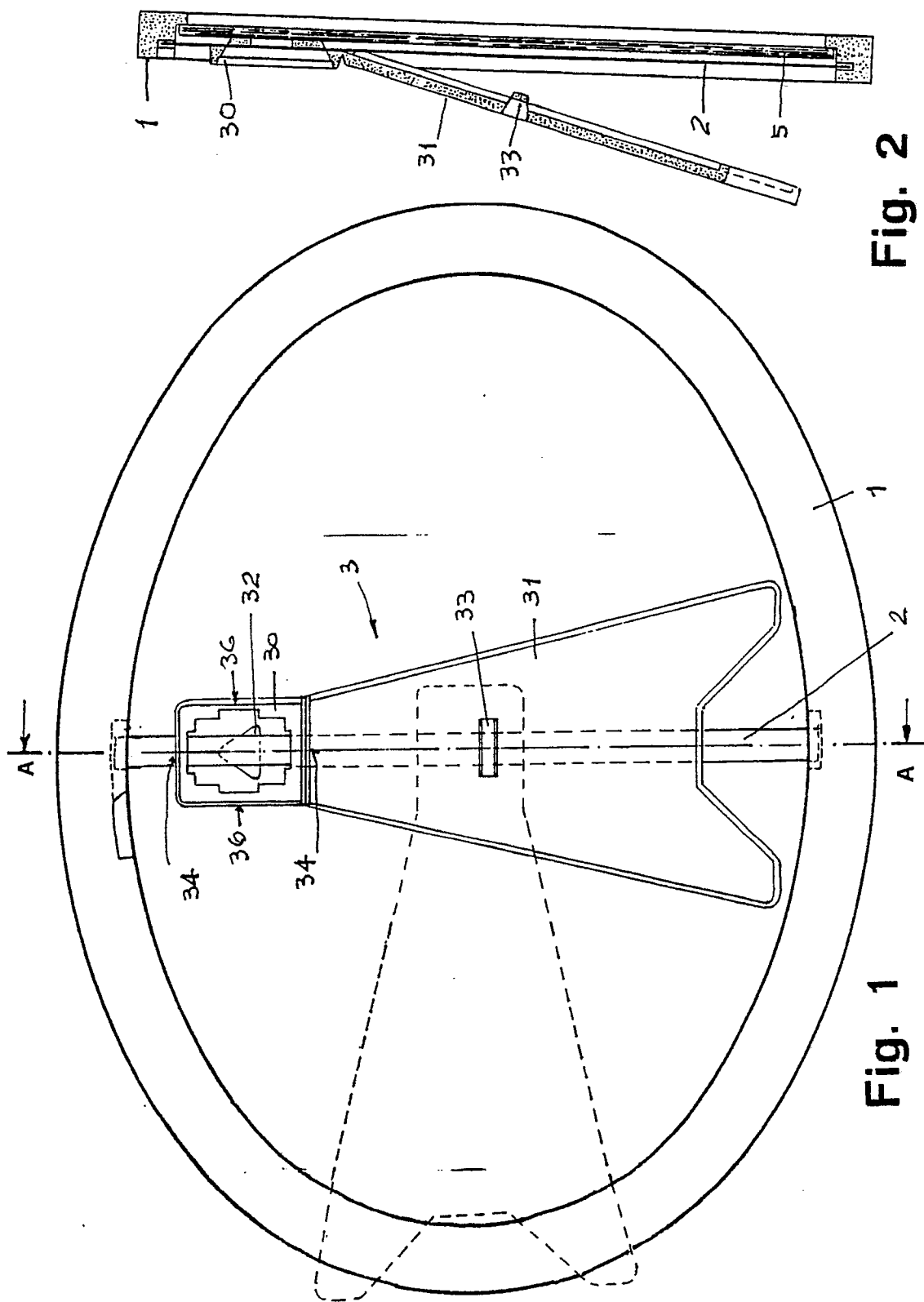
2) Porte-photos de bureau selon la revendication 1, caractérisé en ce que la tête (30) dudit élément de soutien (3) est plane avec un bord en relief et saillant et en ce que lesdites fentes (34, 36) effleurent, d'un côté, ladite face et, de l'autre côté, ledit bord et de manière à ce que la traverse en forme de lame (2) traversant la paire de fentes (34, 36) se trouve, d'un côté, au-dessus de ladite face et, de l'autre, au-dessous dudit bord de la tête (30).

3) Porte-photos selon la revendication 1, caractérisé en ce que la tête (30) dudit élément de soutien (3) est pourvue d'un trou central (32) à contour triangulaire avec un sommet vers le haut.

4) Porte-photos selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit élément de soutien (3) est réalisé d'une seule pièce, en matière plastique artificielle et dans lequel la charnière (38) est obtenue par diminution de l'épaisseur.

Revendications

1) Porte-photos de bureau et mural comprenant un cadre (1), une traverse postérieure métallique (2) en forme de lame, élastique, amovible, pour la fixation de la plaque de verre (5) dans le cadre (1), un élément postérieur de soutien (3) amovible, avec une tête (30) et un pied (31) articulés entre eux par une charnière (38), caractérisé en ce que la tête (30) dudit élément de soutien (3) est pourvue de deux paires de fentes (34,36) juxtaposées



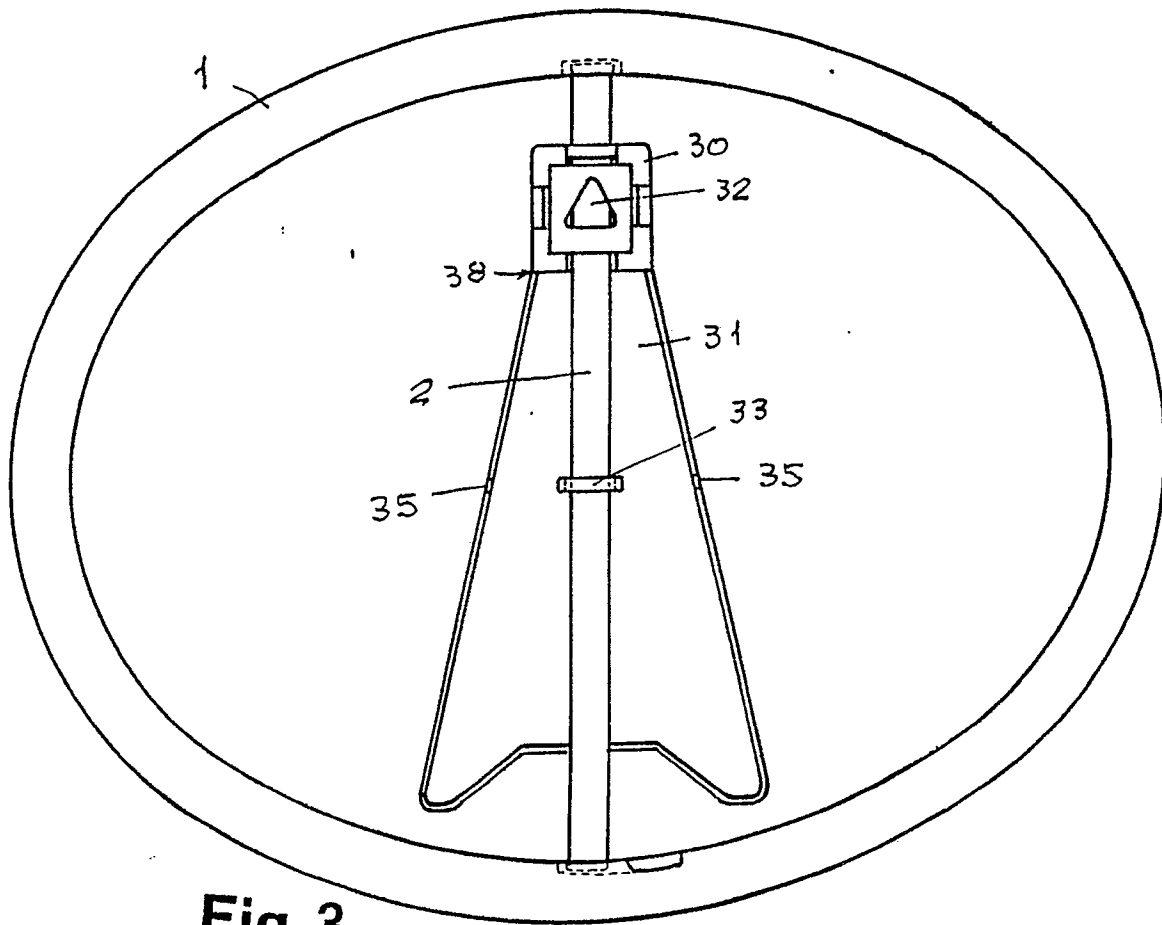


Fig. 3

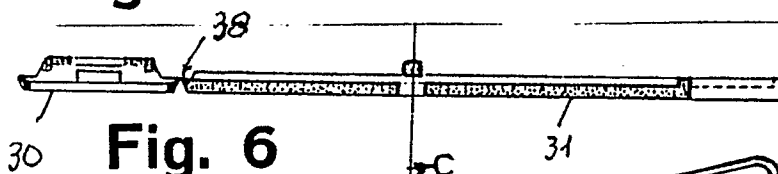


Fig. 6

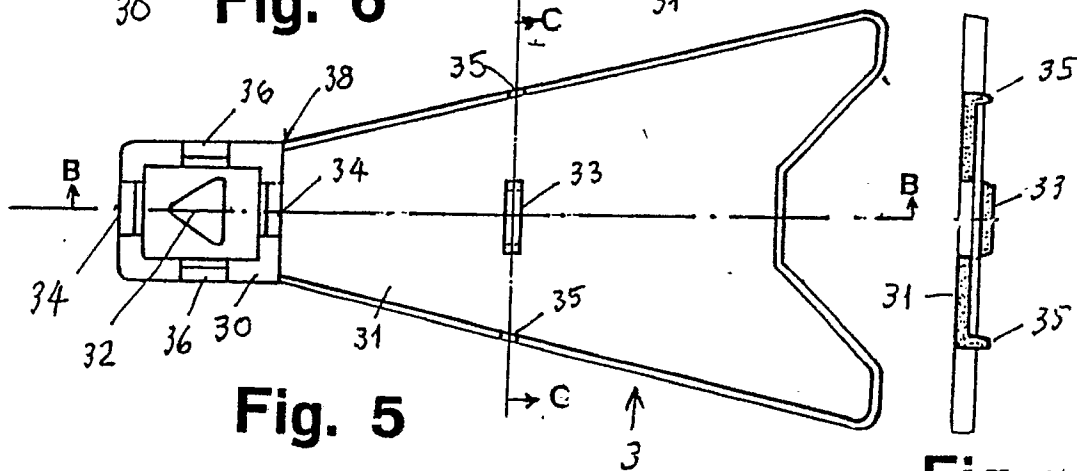
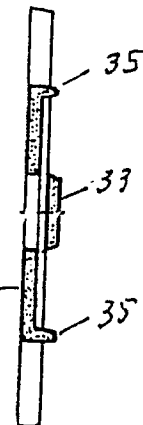


Fig. 5

Fig. 7



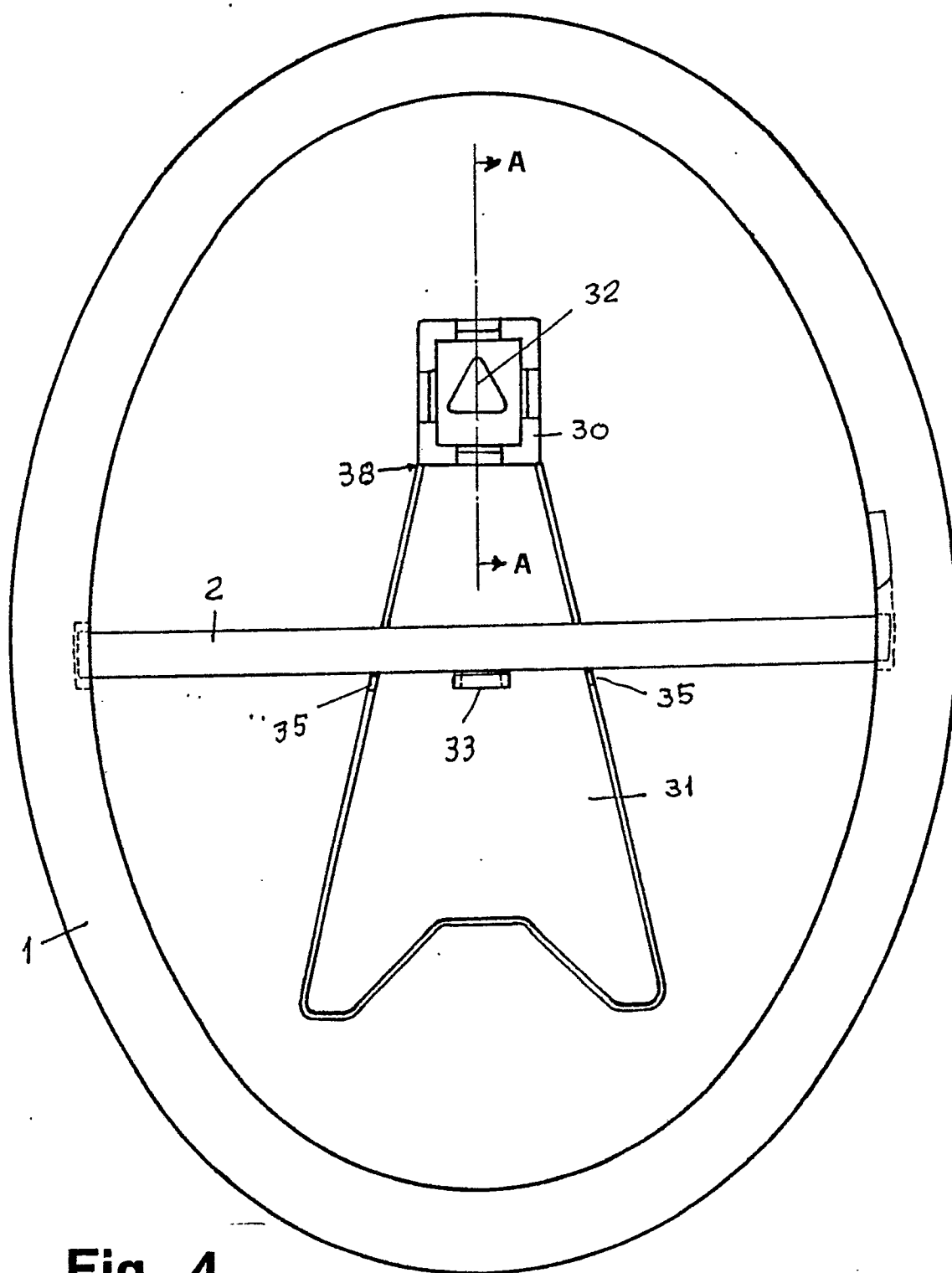


Fig. 4



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 83 0409

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A,D	BE-A-5 449 60 (DEKNUDT) * le document en entier * - - -	1	A 47 G 1/14
A,D	BE-A-5 350 35 (NEUS) * le document en entier * - - -	1,2	
A	GB-A-2 018 581 (WINEWALL PLASTICS DEVELOPMENT) * figure 1 * - - -	1,3	
A,D	GB-A-1 025 639 (KIN HIP METAL AND PLASTIC FACTORY) * page 2, lignes 22 - 28; figure 3 * - - - - -	1,4	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5) A 47 G
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 28 février 91	Examineur BEUGELING G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ----- & : membre de la même famille, document correspondant			